



BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Solidarité avec Nice → 2
- Rentrée des classes → 3
- AVAP, PLU, le point → 4
- C.ESTROSI en visite → 5
- Hommage aux Justes → 6
- Les 60 ans de l'Echo de la Vaïre → 7
- Saison estivale → 8
- A noter → 10
- Du côté des Associations → 11
- Conseil Municipal → 14
- Vie de la Cité → 16



à l'ombre du baou

n°41 - novembre 2016



Annotaines, Annotains, chers amis

Ce bulletin d'automne marque la fin de la saison estivale. C'est aussi l'heure d'en tirer un premier bilan au regard des premiers résultats recueillis.

La crise dans laquelle la France et l'Europe sont plongés a certainement eu des conséquences sur la fréquentation estivale, tout comme le drame niçois du 14 juillet a perturbé les esprits et les cœurs.

Toutefois et grâce à l'action conduite par l'Office de Tourisme, ses dirigeants et bénévoles, le programme soutenu et de qualité des animations a permis de maintenir la fréquentation touristique à un bon niveau aidé en cela par un temps clément.

Qu'il me soit permis d'adresser des remerciements chaleureux à nos animateurs de l'Office de Tourisme

et plus particulièrement à Michel et Gisèle GEISER pour leur implication bénévole tout au long de l'été. Le compte rendu des animations et leurs photos vous permettront de vous remémorer ces bons moments passés à Annot.

Septembre, c'est aussi la reprise du chemin de l'école pour nos élèves et leurs enseignants.

La rentrée scolaire est un temps fort qui marque la vie du village ; vous trouverez en pages intérieures les informations relatives aux rentrées des classes en maternelle, au primaire et au Collège Émile Honnoraty.

Septembre marque aussi la reprise des activités associatives, dont le lancement s'est tenu le samedi 3 septembre lors du forum des associations qui a réuni

16 associations présentes avec un stand.

Vous retrouverez également en pages intérieures les informations concernant de nombreuses associations de notre cité. Je vous invite à ne pas hésiter à les contacter selon vos besoins et goûts afin de participer à leurs animations. Notre village compte un tissu associatif très dense, diversifié et dynamique. C'est ma fierté, c'est notre fierté à tous.

Vous trouverez également dans ce numéro quelques informations relatives à notre quotidien (l'eau, l'avancement du PLU et de l'AVAP, etc)..

A tous et à toutes, bonne lecture, mais surtout je vous souhaite un bel automne

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



Annot solidaire avec Nice

Hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet

Suite à l'odieux attentat qui a frappé nos voisins niçois le 14 juillet, les annotains en union avec le peuple de France se sont rassemblés le lundi 18 juillet devant la Mairie pour rendre hommage aux victimes et adresser un message de soutien à toutes les familles touchées par ce drame atroce. C'était aussi l'occasion de manifester notre confiance dans notre République et notre volonté de ne pas céder à la peur, et c'est par le chant de la Marseillaise reprise *a cappella* par les nombreux participants que c'est achevée cette cérémonie empreinte de tristesse et d'émotion. Retrouvez ci-après le discours délivré à cette occasion par M. le Maire...

« Mesdames, Messieurs, chers amis annotains et visiteurs... Ce midi, comme dans toutes les communes de France, nous sommes rassemblés pour nous recueillir un instant à la mémoire des victimes de la barbarie, pour avoir une pensée pour tous ceux qui sont blessés, mais aussi pour toutes les familles affectées par ce drame.

Ce crime injustifiable, qui a été perpétré le jour de notre Fête Nationale sur ce lieu hautement touristique où étaient rassemblées toutes ces personnes pour partager un moment de joie, de convivialité et d'union, démontre si besoin était de la haine envers notre nation et nos concitoyens.

La barbarie a frappé des innocents une fois encore. En atteignant Nice, elle arrive à notre porte. Nous sommes ici rassemblés pour manifester notre solidarité avec les niçois mais aussi tous les français ; nous sommes ici pour dire avec force notre espoir dans notre République.

Se rassembler pour se recueillir est un acte de résistance face à un ennemi insidieux et lâche.

Je souhaite que nos gouvernants soient durs et autoritaires, car je sais que nos concitoyens sont prêts à accepter les contraintes qui seraient liés à ces mesures afin que l'on puisse dire « plus jamais ça ».

C'est avec émotion que je partage avec vous ces instants et vous remercie d'être présents à mes côtés.

Vive la République, vive la France, vive Nice, vive Annot ».



A l'École inter-communale

La rentrée du 1er septembre 2016 s'est faite dans des conditions particulières au regard de l'actualité nationale marquée par les attentats et notamment celui de la Promenade des Anglais à Nice. Ainsi l'attention de tous a été attirée par la Directrice Sandrine GAILLARD sur les questions de sécurité et, en ce premier jour de classe, l'accueil au portail de l'école s'est fait sous la surveillance attentive des hommes de la Gendarmerie. Ils reviendront régulièrement, et de façon aléatoire, assurer une surveillance rendue aujourd'hui nécessaire par un risque toujours aussi élevé.

Après la traditionnelle photo prise dans la cour de l'école ce sont 130 enfants qui ont rejoint leurs classes:

- 18 en TPS-PS avec Claudie MALGRAS et Dolorès SIGAUD (ATSEM)
- 20 en PS-MS avec Marine LE LOSTEC et Brigitte COTTON (ATSEM)
- 22 en CP-CE1 avec Julie DARON
- 23 en CE1-GS avec Jean MAZZOLI
- 24 en CE2-CM1 avec Romain DARON
- 23 en CM1-CM2 avec Sandrine GAILLARD.

Cet effectif est stable par rapport à l'an dernier malgré un départ plus important que d'habitude en direction du collège, départ entièrement compensé par une vingtaine d'arrivées dont 13 parmi les petits et tout petits de maternelle pour une première scolarisation.

Il augmentera encore de quelques unités dans les semaines qui viennent avec l'inscription des tout petits qui vont bientôt avoir 2 ans.

Durant l'été, les agents de la Communauté de Communes ont procédé aux travaux courants d'entretien du bâtiment et des espaces extérieurs. Les parties communes des classes élémentaires ont été repeintes ainsi qu'une classe. Tous les portails ont été équipés de verrous à clé. Toutes les portes de classes ont également été munies de dispositifs de fermeture de l'intérieur pour répondre aux nouvelles consignes de sécurité.

Prochainement, les vitres des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur seront floutées grâce à la pose d'un film occultant en application de la recommandation faite par la Gendarmerie lors de la réunion de sécurité rendue désormais obligatoire en période de rentrée scolaire.

Espérons néanmoins que toutes ces mesures, si nécessaires qu'elles soient et même si le risque zéro n'existe pas, ne seront pas amenées à faire la preuve de leur efficacité chez nous à Annot, mais aussi partout ailleurs en France.



Au Collège Emile Honoraty

Bien que le collège connaisse une légère baisse de ses effectifs (103 élèves) ce dernier a été doté d'un demi poste de surveillant supplémentaire au titre de sa politique d'intégration des enfants handicapés et de l'ouverture d'une section équestre. Les cinq classes se répartissent comme suit : 2 classes de 6ème avec 17 et 18 élèves, 1 classe de 5ème avec 28 élèves, 1 classe de 4ème avec 23 élèves, 1 classe de 3ème avec 17 élèves.

La réforme des collèges a introduit de nombreux dédoublements de classe et la multiplication des projets interdisciplinaires EPI (voir le site internet du collège). L'internat a fait le plein avec 15 élèves. Parmi les nouveaux personnels : M. SILVESTRELLI en technologie, Mme SAUVAGEOT en Anglais, Mme MARQUES en physique-chimie, Mme AMBROGGIO au CDI, Mme BOUISSON en Espagnol, M. LICHIERE en Italien et M. PALMAS en musique. A noter le recrutement d'une surveillante d'internat, Mlle BOLGARI, qui fera l'interface avec le centre équestre afin de promouvoir cette pratique sportive.

Un focus sur l'avancement de ces dossiers structurants

La commune a lancé l'élaboration conjointe du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de l'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) afin de répondre aux exigences réglementaires qui lui sont imposées en matière d'élaboration de PLU et pour assurer la cohérence des documents entre eux.

Le travail d'articulation avec le PLU est important notamment sur la question des secteurs de l'AVAP. Il permet de définir des zones en cohérence avec des règles homogènes fondées sur des enjeux transversaux.

La commune a donc lancé la transformation de son document de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) datant du 20 décembre 2000 en l'élaboration d'une AVAP.

Une AVAP a pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires. Elle intègre approche architecturale, urbaine et paysagère et enjeux environnementaux en prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme (PLU).

Le dossier d'AVAP est un document élaboré conjointement par la Ville, les services de l'Etat et les acteurs du territoire concerné.

L'AVAP se traduit par un document contractuel de référence et d'aide à la décision comprenant :

- Un rapport de présentation des objectifs de l'AVAP auquel est annexé un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, qui expose les particularités architecturales, urbaines et paysagères du territoire

- Un règlement avec des prescriptions à prendre en compte pour l'établissement des projets afin d'assurer une gestion optimale et une mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés.

- Un document graphique reprenant les périmètres retenus correspondant à la délimitation graphique des secteurs protégés incluant les éléments de patrimoines identifiés.

Elle dispose d'un organe délibérant dédié, la commission locale, créée par délibération du Conseil Municipal, elle a deux rôles principaux : suivre l'élaboration de l'AVAP, en se prononçant avant que le projet soit arrêté par le conseil municipal, et assurer la gestion de l'AVAP au vu des objectifs initialement posés et au regard de la mise en œuvre des règles applicables.

Lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par la collectivité locale dans le cadre d'un projet particulier, et par le Préfet de Région dans le cadre d'un recours contre l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Elle est composée d'élus et de personnes qualifiées (représentants de l'Etat, personnes qualifiées au niveau local...) dont les compétences permettent une approche des questions de protection et de mise en valeur du patrimoine.

L'étude d'AVAP d'ANNOT est aujourd'hui en cours, la richesse patrimoniale de la commune est un atout qu'il convient de mettre en valeur dans le cadre d'un outil de gestion adapté, cohérent et partagé.

Le diagnostic a, dans un premier temps, fait apparaître l'ensemble des particularités architecturales, urbaines et paysagères de la commune. Le rapport de présentation vient lui identifier les enjeux de ce territoire au regard des éléments de patrimoine mis en avant et des exigences en matière de développement durable de la commune.

Les PLU issus de la loi « solidarité et renouvellement urbains » se sont enrichis de nouveaux enjeux au fil des réformes. Ils sont désormais le cadre de la définition du projet de territoire de la commune et doivent articuler les réponses aux besoins de logements, de services et d'activités des habitants avec ceux de qualité du cadre de vie, de préservation de l'environnement, de réduction de la consommation de l'espace dédié à l'urbanisation...

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il comporte :

- un rapport de présentation, qui explique et justifie les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le rapport de présentation du PLU d'Annot comprendra également la retranscription de l'évaluation environnementale menée lors de

l'élaboration du PLU (PLU soumis à évaluation environnementale en raison de l'existence d'un site Natura 2000 sur la commune)

- un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements

- un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation

- des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, ZAC, etc...).

Les outils du PLU, jusqu'ici héritiers directs de ceux des POS des années 70, ont dû s'adapter à ces évolutions et afin d'être aussi pertinents pour une petite commune que pour une métropole, dans un environnement rural comme dans un territoire urbain ou périurbain.

Visite de Christian ESTROSI

Le Président de la Région sur les terres annotaines

Dernièrement le Président du Conseil Régional Christian ESTROSI était de passage dans notre commune.

A son arrivée sur la place du village, il a été accueilli par le Maire Jean BALLESTER, entouré des membres du Conseil Municipal, du Président de la Communauté de Communes et des Maires des communes alentours.

Après une visite du vieux village, il a rejoint la salle de la mairie où de nombreux annotains l'attendaient.

Le Président de la Région a dit son attachement aux petites communes rurales et informé les responsables locaux qu'une enveloppe de 200 000 € était allouée à notre commune pour la rénovation de certaines rues dans le village dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire).





La Commune témoigne sa reconnaissance

Notre commune peut s'enorgueillir de compter trois citoyens annotains honorés à titre posthume par l'association YAD VASHEM pour avoir caché, et ainsi sauvé de la déportation et d'une mort certaine, des enfants et familles juives pendant l'occupation allemande.

Une plaque a été dévoilée lors d'une cérémonie en leur mémoire au Jardin du Souvenir en présence des familles, des récipiendaires et des représentants des familles juives.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir le Colonel de Gendarmerie de Digne-les-Bains, représentant de la Gendarmerie où servait Monsieur MARTIN, gendarme à Annot à cette période.

Vous trouverez ci-après le discours délivré à cette occasion par Jean BALLESTER, Maire d'Annot.

« Chers Amis,

C'était un devoir et un honneur pour notre Commune d'honorer la mémoire d'Annotains qui, nonobstant le danger inhérent à cette période sombre de notre pays sous l'occupation Allemande, ont sauvé d'une mort quasi certaine des hommes, des femmes et des enfants. C'est un devoir, au travers de cette plaque commémorative, de transmettre aux futures générations l'horreur de cette guerre et de son totalitarisme afin que l'on puisse dire « plus jamais ça ».

La famille ROUS, de souche Annotaine, a été honorée le 15 mars 2014 à Paris à titre posthume ; l'Institut YAD VASHEM de Jérusalem avait décerné le 13 octobre 2004 le titre de Juste parmi les nations. La famille MARTIN, (André MARTIN était gendarme à Annot), a été honorée le 1er février 2015 à titre posthume ; l'Institut YAD VASHEM de Jérusalem avait décerné le 17 décembre 2013 le titre de Juste parmi les nations. Leurs noms resteront gravés pour l'éternité dans l'allée des Justes à Paris mais aussi à Jérusalem. Ainsi ils resteront aussi gravés dans le pays d'Annot où tous ont vécu.

C'est pour moi, une grande joie de pouvoir en ce jour de commémoration saluer les familles des récipiendaires disparus et leur dire combien Annot est fier de l'action de leurs parents. C'est aussi un plaisir d'accueillir les survivants des personnes qui ont connu la liberté grâce à l'aide courageuse de ces récipiendaires. Qu'ils se sentent chez eux dans ce village où sans doute les jours passés n'étaient pas toujours gais.

Merci à Monsieur Daniel WANCIER, Président de la Région Alpes Côte d'Azur de Yad VASHEM, de nous avoir accompagnés dans la préparation de cette manifestation. La Gendarmerie, par son représentant, honore également un Gendarme qui a fait par son courage et son action l'honneur de cette arme.

Enfin merci à vous tous, Mesdames et Messieurs d'être à nos côtés pour cet hommage à des concitoyens.

Vive la France, Vive Annot ! »





Deux belles journées de convivialité et de partage



La fanfare « l'Echo de la Vaire » vient de fêter dignement ses 60 ans les 20 et 21 août derniers. Ces journées ont été le point culminant de la saison 2016, qui est à graver dans les annales de cette association, comme le souligne son Président Franck GERIFALCO.

Le samedi, nous avons pu apprécier un regroupement des fanfares de Digne-les-Bains et de Villefranche-sur-Mer ; des liens amicaux très forts se sont ainsi noués avec ces deux formations, avec déjà, des projets qui émergent.

En fin de journée, le concert commun sur la Place du Coulet a regroupé plus de soixante musiciens avec un final qui a enchanté le public nombreux venu applaudir le répertoire de ces trois formations.

La journée de dimanche était chargée en émotion, consacrée aux retrouvailles des anciens qui avaient répondu nombreux à l'invitation de venir partager des bons moments de convivialité. Et tous étaient fiers de descendre le Boulevard avec en tête les quatre Présidents qui se sont succédés tout au long de ces soixante années. Ainsi Jean BALLESTER, Gilles OPRANDI, Georges CRAMARO et Franck GERIFALCO ont conduit les cinquante deux membres actuels et anciens qui suivaient au pas cadencé les rythmes des marches tambours.

Lancée depuis le début de l'année grâce aux médias locaux, la campagne de recrutement porte aujourd'hui ses fruits puisque huit nouvelles recrues sont venues gonfler les rangs de notre formation locale (dont quatre sont issues de l'Ecole de Musique d'Annot).

Cette campagne continue donc si vous aimez la musique, si vous jouez ou avez joué d'un instrument, n'hésitez pas à venir frapper à la porte de « l'Echo de la Vaire ». Débutant ou confirmé, sans différence d'âge, vous êtes le/la bienvenu(e).

N'hésitez donc pas à vous rendre à la salle de musique de Vérimande, tous les samedis à 18H, lors des répétitions, pour partager votre passion de la musique avec d'autres passionnés !

Pour tout renseignement : Franck GERIFALCO / 06 03 83 17 48 / fanfareechodelavaire@laposte.net





Une fréquentation estivale qui résiste malgré la crise

Même si la météo clémente de l'été a favorisé la venue et le séjour de touristes sur notre village, le constat recueilli auprès des professionnels est très contrasté. Ils observent plus de réservations tardives voire de dernière minute, des touristes exigeants et plus prompts à négocier, des annulations plus fréquentes et beaucoup de courts séjours mais ils soulignent aussi la satisfaction de leur clientèle quant à la diversité des activités et animations et le dynamisme du village. Une satisfaction à l'origine de prolongements de séjour.

L'augmentation significative de la fréquentation du train à vapeur en juillet comme en août est également un élément positif pour nos professionnels.

L'analyse de la fréquentation de l'office de tourisme permet d'établir quelques chiffres clefs pour cet été 2016 :

- 4 touristes sur 5 sont français
- La demande de touristes étrangers a baissé de 15% alors que la demande française a augmenté de 11% par rapport à 2015
- Belgique et Pays-Bas restent les pays les plus représentés. L'Italie supplante l'Allemagne et se hisse en 3ème position. Ce trio représente à lui seul 50 % des demandes émanant de touristes étrangers
- Moins d'1 demande sur 10 porte sur l'hébergement touristique et il s'agit pour un tiers d'une recherche d'hébergement de dernière minute.

S'ils sont satisfaits de la convivialité, de la qualité de l'accueil aussi bien de la part des commerçants que des habitants, et de la dimension « humaine » qu'a conservé le village, les visiteurs sont aussi agréablement surpris de son dynamisme et beaucoup repartent avec le sentiment de n'avoir pu faire ou voir tout ce qui leur était proposé.

Il est vrai que la volonté constante de l'ensemble des acteurs de fédérer leur énergie permet de proposer aux différents publics présents sur le village une large palette d'événements parmi lesquels deux temps forts qui ont marqué cette période estivale, le festival du folklore et les 60 ans de la fanfare.

C'est en août, avec les fanfares de Digne-les-Bains et Villefranche-sur-Mer à ses côtés que l'Echo de la Vaire a fêté soixante années de participation aux festivités et commémorations sur place, dans le département ou plus loin encore, soixante ans d'engagement des membres très nombreux qui ont composé et composent encore aujourd'hui cet ensemble musical associatif. L'Office de Tourisme a, quant à lui, organisé 36 animations lesquelles ont, au total, attiré près de 2400 personnes. Une météo clémente a permis qu'elles se déroulent en plein air, ce qui a contribué à leur succès. Seul le spectacle « La Famille Maestro », reprogrammé le 31 Juillet suite à son annulation pour cause d'accident, n'a pu avoir lieu à cause de la pluie.





Le parti était pris, cette année, d'inviter habitants et touristes à être acteurs des festivités et de mettre l'accent sur des animations propres à créer des moments privilégiés en famille.

La saison estivale a débuté avec des nouveautés : la Fête de la Musique a mis à l'honneur élèves et formations musicales locales et on a renoué avec la tradition du feu de la Saint-Jean.

La Color Annot Run a, quant à elle, mobilisé toute l'équipe de l'Office de Tourisme ainsi que de nombreux bénévoles et attiré quelques 130 coureurs, petits et grands, qui se sont élancés dans les rues d'Annot, arrosés de poudre colorée à chaque passage sur la Place.

Les deux astrophysiciens Eric FOSSAT et Jean-Pierre SIVAN ont passionné leur public lors de la soirée des étoiles, les jeux en bois ont intéressé les petits aussi bien que les grands et, devant le grand écran installé sur la place, c'est tous ensemble qu'ils ont vibré pour les Bleus.

Tout au long de l'été, la présence du stand de l'association des parents d'élèves, avec pop-corn, boissons et chamallows grillés, a donné un accent festif supplémentaire aux différentes animations et notamment aux séances de cinéma en plein air.

Les amateurs de spectacles n'ont pas été oubliés avec une programmation variée allant du théâtre classique avec la pièce de racine « Athalie » joué par une troupe de professionnels à la musique de variétés avec les musiciens de l'Harmonie Lorguaise sans oublier le spectacle musical « Il était une fois Cloclo » qui a enflammé le public.

Les enfants ont été particulièrement gâtés cette année : stages et animations proposés par nombre d'associations ont côtoyé les concours de boules, Olympiades d'Annot et ateliers de loisirs créatifs organisés par l'Office de Tourisme.

Comme vous le savez, depuis avril, le Cinéma de Pays est de retour à Annot pour des séances mensuelles. Après la programmation en plein air de l'été, nous vous donnons désormais rendez-vous un vendredi par mois pour deux séances : à 18h30 avec une programmation enfants et à 21h. Notez d'ores et déjà les dates dans vos agendas : les 25 novembre et 30 décembre 2016, et les 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 12 mai, et 9 juin 2017.

Pour finir, l'Office de Tourisme et sa Présidente Marion COZZI remercient tous ceux qui ont rendu possible ces beaux moments de convivialité et de partage et tout particulièrement les bénévoles, les associations ainsi que les services techniques municipaux pour leur disponibilité sans faille.





Souvenir et convivialité chez les Pompiers

L'amicale des Sapeurs Pompiers d'Annot a organisé le 10 septembre un concours de boules à la mémoire des deux pompiers Alain BRUN et Sébastien FEDOU, morts en service commandé sur l'incendie d'une ferme.

Cette journée a vu la participation d'environ 350 joueurs avec autant de supporters venus les encourager.

Cette manifestation s'est terminée très tard dans la soirée et a permis à nos visiteurs d'apprécier l'organisation et l'accueil chaleureux du corps des Sapeurs Pompiers.

La municipalité tient à remercier tous les pompiers pour leur implication et ainsi à honorer la mémoire de leurs collègues disparus.



Du côté du fleurissement de notre village



Le village a reçu en 2012 le label « Villes et Villages Fleuris 1ère fleur » qui récompense les communes qui s'engagent dans une démarche de valorisation de leur territoire à travers la charte de qualité du label : le patrimoine paysager et végétal (arbres, arbustes, fleurs), les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie et l'engagement dans les actions de développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti), l'animation et la valorisation touristique, la gestion raisonnée des produits chimiques, la gestion de l'eau, les jardins familiaux...

Dernièrement le jury régional composé d'élus, de professionnels et de personnalités qualifiés dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement s'est déplacé sur le village pour contrôler si le label était respecté (ce contrôle est effectué tous les trois ans).

La commune envisage de faire acte de candidature pour obtenir un niveau supérieur et solliciter le jury régional pour la «2ème fleur».



Association Culturelle de l'École de Musique

L'association a tenu son assemblée générale le samedi 10 septembre dernier.

Les disciplines enseignées sont le saxo, le piano et la batterie complétées bien sûr d'une formation musicale classique, plus communément appelée «solfège».

La formation est confiée à M. Florian VERDIER, professeur diplômé d'État qui exerce sa fonction de professeur à Annot depuis 8 ans.

Les élèves reçoivent un enseignement individualisé. Ils peuvent rejoindre un ensemble musical s'ils le souhaitent dès que leur niveau le permet.

Une évaluation de fin de cycle permet à chaque élève de se situer dans un cursus et d'obtenir un niveau.

Afin d'évaluer les élèves, un jury composé de professionnels qualifiés est mis en place chaque fin d'année par l'association.

Cette notation procure à l'école de musique un gage de qualité.

Les cotisations restent inchangées pour l'année 2016/2017 : 10€ d'adhésion à l'Association ou 15€ par famille ; 75€ de cotisation par trimestre (payée au Trésor Public) pour la formation individuelle et la formation musicale. Formation musicale seule 30€ par trimestre, groupe (ou ensemble) 20€ par trimestre.

Bilan de l'année écoulée

Les élèves ont participé aux traditionnelles auditions qui se sont déroulées au mois de juin. A cette occasion chaque élève a présenté un ou plusieurs morceaux de musique devant les parents et un public enchantés.

Un concert au mois de juin a clôturé l'année.

Il faut également souligner que neuf élèves de l'école de musique ont fait l'ouverture du Festival des Arts Perchés qui s'est déroulé à Sausses.

Ce fut un beau moment de musique qui a permis aux élèves de sortir du cadre traditionnel.

Nous remercions le professeur M. Florian VERDIER qui prend souvent sur son temps personnel pour finaliser les manifestations.

L'association a également été présente au Forum des Associations ; c'est l'occasion de se faire connaître si nécessaire, et d'enregistrer de nouvelles adhésions comme cette année encore.

Pour l'année 2016 /2017, 41 élèves (dont 24 enfants et adolescents et 17 adultes) sont inscrits à l'école de musique.

Pour l'année 2017 des projets de manifestations sont à l'étude.

Les dates de concerts ou autres manifestations seront communiqués à l'Office du Tourisme en temps utiles. Ne ratez pas un bon moment !

Nous tenons tout particulièrement à saluer le dévouement de M. Christian BARRAL qui depuis plusieurs années s'est investi efficacement dans sa fonction de Président. Il a dû quitter Annot cette année pour des raisons professionnelles à notre grand regret.

Les membres actuels du Bureau sont :

- Présidente : RIGAULT Florence
- vice-Présidente : OBRADOS Elodie
- vice -Président : DANIEL Robert
- Trésorière : PABAN Monique
- Secrétaire : SCHECK Fatiha

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter Florence RIGAULT, Présidente de l'association, sur l'email acema04@laposte.net.

Cant'Annot recrute !

Constituée depuis 2013, l'Association Cant'Annot a pour but essentiel de pratiquer le chant choral tout en réunissant les personnes du village et des alentours qui le souhaitent, de façon conviviale.

Elle pratique un répertoire varié allant du style Classique au Contemporain sans oublier le Jazz, le Musette, la chanson contemporaine et se plaît aussi à interpréter du Gospel.

Outre les répétitions hebdomadaires, Cant'Annot propose à ses choristes de réaliser un concert annuel sur Annot mais aussi de répondre à des invitations d'animations chantées dans les communes avoisinantes... sans oublier stage de chant et sortie qui agrémentent le programme annuel.

Être ensemble pour chanter et donner de la joie, telle est la devise de cette chorale !

Pour étoffer ses rangs, Cant'Annot recrute des hommes et des femmes qui aiment chanter et souhaitent rejoindre son groupe.

Les répétitions ont lieu tous les mardis à la salle DOL à Annot.

Deux séances de répétitions sont proposées : la première de 16h à 18h et la seconde de 18h15 à 20h.

Les répétitions ont repris depuis le mardi 13 septembre.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Claire AGATI au 06 72 15 01 52 ou 04 92 83 21 16, ou par email : claragat@orange.fr



Annot La Forme

L'assemblée générale de l'Association Annot La forme a eu lieu le lundi 19 septembre dernier.

Les stages de gym effectués en 2016 ayant rencontré un réel succès, l'association a décidé d'inclure un nouveau cours le vendredi de 18h30 à 19h30 - activité cardio en musique-combat-défolement garanti... avec Carine.

Le cours du mardi de 18h30 à 19h30 - renforcement musculaire, abdos/fessiers... avec Sylviane - est inchangé. Ces deux cours ont lieu à la salle de sports de Vérimande.

Un certificat médical pour la pratique de musculation et cardio est obligatoire. La cotisation annuelle a été fixée à 70€ pour 1 séance et 110€ pour 2 séances.

Pour rappel, l'inscription et la pratique régulière donnent droit à la possibilité de bénéficier des cours d'aquagym l'été, sous réserve de la confirmation annuelle par le bureau et le maître-nageur.

A la suite de l'assemblée générale un nouveau bureau a été composé : Robert BLAIVE (Président), Monique PABAN (vice-Présidente), Renée MEKHMUKH (Trésorière), Sylviane BLAIVE (Trésorière adjointe), Elodie OBRADOS (Secrétaire), Carole HELBERT (Secrétaire adjointe), Marie-Hélène CEZAC (Membre).

Association Keur Jardin

L'association Keur Jardin a été créée à Annot le 14 septembre 2015. Elle a pour but de promouvoir des actions au Sénégal, plus précisément dans la ville de Saint-Louis, dans les domaines éducatifs, sanitaires, environnementaux et agricoles. Mme Françoise DELAPLAGNE en est la présidente et M. Michel LUMEDILUNA le secrétaire.

Cotisation annuelle : 5€ ; contact au 06 82 62 48 52.

Annot Rando

Annot Rando a pour but de regrouper tous les amateurs de randonnée et les amoureux de la nature d'Annot et des environs.

Ce club existe depuis une dizaine d'années et compte une quinzaine de membres actifs. Il est affilié à la Fédération Française de Randonnée (FFRP). Plusieurs de ses membres ont suivi des formations.

Un programme prévisionnel annuel est publié. Les randonnées ont lieu toutes les trois semaines environ, surtout le dimanche. Elles se situent dans les environs et dans un rayon de 60 km.

D'autres sorties peuvent mener jusqu'au littoral et des séjours «rando» peuvent être proposés dans d'autres régions. L'hiver, des sorties à raquettes sont organisées.

Trois sections ont été mises en place : randos classiques, randos douces, et marche nordique . Il y en a donc pour tous les niveaux et pour tous les goûts.

Des journées à thème sont prévues, telles que la cartographie, l'utilisation du GPS, la connaissance de la flore et de la faune... Certaines balades peuvent être centrées sur le patrimoine local.

Les sorties se font sans compétition, avec un esprit de partage, et surtout dans la bonne humeur et la convivialité.

Pour tout renseignement, consulter le site <http://www.annot-rando.com>

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Daniel SCHECK, Président, au 06 07 09 62 68 ou Michel GEISER au 06 67 50 46 21 ; vous pouvez également adresser un email à annot.rando@gmail.com

Association Judo d'Annot

Les cours de judo ont repris le lundi 12 septembre dernier à la salle de sports de Vérimande.

Ils ont lieu tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires, de 17h15 à 18h15 pour les 3-6 ans et de 18h15 à 19h30 pour les 7 ans et plus.

Renseignements par téléphone au 0670700383 ou 0667928318, ou email : associationjudo@gmail.com

Ski-Club des Vallées

En 2016, le Ski-Club d'Annot a fêté ses 50 ans révolus en devenant le Ski-Club des Vallées.

L'objectif du club reste inchangé : rendre accessible le ski alpin et le snowboard au plus grand nombre d'enfants des écoles d'Annot et d'Entrevaux, et du Collège d'Annot.

Les nouveaux rythmes scolaires ont obligé le bureau de déployer plus de moyens pour que cette action perdure.

La structure fonctionne sur le bénévolat et la détermination de ses dirigeants et des accompagnateurs. C'est en moyenne 10 adultes, par sortie, qui prennent sur leur temps pour encadrer une cinquantaine d'enfants.

Pour 2017, les sorties se dérouleront sur le mois de janvier jusqu'aux vacances de février.

Afin de réveiller l'envie d'autres parents, pour aider les bénévoles, le marché de Noël à venir sera l'occasion de recrutement.

Si vous savez skier, rejoignez les bénévoles de l'association pour que vos enfants puissent continuer de découvrir ces activités de sports d'hiver.

Pour tout renseignement, contacter Richard CRETIN, Président.





Médiathèque d'Annot

La médiathèque d'Annot est située dans la Rue Basse, au cœur du vieux village.

Lieu d'accueil, de culture, d'animations, d'échanges et de rencontres, elle est ouverte à tous.

Que trouve-t-on à la médiathèque ?

- des livres : livres audio, romans, essais, bandes dessinées, mangas, livres en gros caractères, documents, albums, contes...

- de la musique : rock, jazz, variété française, musique du monde, musique classique, électro... mais aussi des méthodes et des partitions

- des DVD : musicaux et spectacles divers

La médiathèque c'est plus de 5000 livres en section adultes et 3500 en section jeunesse, 300 CD mais aussi des animations, des ateliers, des expositions, des rencontres...

Pour s'inscrire

Les cotisations s'élèvent à 10€ ou à 17€ à l'année ; gratuit pour les enfants.

Les dates à retenir pour cette fin d'année 2016

En décembre, pour l'ouverture du festival « Soleil levant sur le Verdon », un atelier manga et des partages de lectures autour des contes, légendes, poèmes ou autres récits de la littérature japonaise !

Horaires d'ouverture

- le Mardi de 10h à 12h, le Mercredi de 16h à 19h et le Samedi de 10h à 12h

Plus d'informations

- Téléphone : 04 92 83 31 72 / email : mediatheque@annot.com / site web : www.paysa3v.reseaubibli.org

Forum des associations

Comme chaque année, le Forum des Associations s'est tenu le 3 septembre dernier sur la Grand Place du Marché de 9h à 13h.

C'est une quinzaine d'associations qui ont pu présenter leurs activités aux jeunes et adultes dans différents domaines comme le sports, le théâtre, la musique, le chant, etc...

Nous tenons ici à féliciter toutes ces associations qui fonctionnent au quotidien grâce à l'investissement des bénévoles, qui participent activement à la vie de notre village et témoignent de son dynamisme.





30 mai 2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission Sports, Loisirs et Associations s'est réunie le 25 avril. Il est rappelé que le montant prévu au budget 2016 pour les subventions aux associations est de 20 000 €, identique au budget 2015.

La Commission s'étant prononcée favorablement, les montants alloués à l'unanimité sont :

- Société de chasse : 500€
- Association «Echo de la Vaire» : 3000€, dotation exceptionnelle pour 2016 en raison de la fête des 60 ans de la Fanfare
- Association des Cavaliers de Vérimande : 3200€, notamment pour la participation aux Championnats de France
- L'Âne Hautain et le Bélier sauvage : 1000€
- ARTEMISE : 3500€, notamment pour l'organisation biannuelle du Festival du Folklore.

AVENANT 2016 À LA CONVENTION POUR L'INFORMATISATION DES MÉDIATHÈQUES DU PAYS A3V

Cet avenant porte sur l'hébergement et la maintenance du réseau des médiathèques du Pays A3V.

Les médiathèques du Pays A3V fonctionnent en réseau depuis 2008 avec une base de données commune hébergée sur un serveur informatique situé à Tours. Le site internet et le catalogue collectif sont hébergés sur ce même serveur. Leur hébergement et leur maintenance sont assurés par une société prestataire spécialisée, PMB services, pour un montant de 4 486,88 € pour 2016.

Cette somme est répartie au prorata du nombre de lecteurs

inscrits dans chaque médiathèque au 1er janvier 2016 (224 lecteurs inscrits) ce qui représente pour Annot 762,77 €.

POUR 13, CONTRE 0, ABSTENTION 0

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX OPERATIONS «TOURISME» D'INTERET INTERCOMMUNAUTAIRE PORTEES PAR LE PAYS A3V

Le Pays A3V a sollicité les 5 Communautés de communes pour le financement de 3 projets « tourisme » d'intérêt intercommunautaire :

- Projet n°1 : la mise en œuvre d'une étude opérationnelle d'accompagnement à la définition d'une nouvelle organisation touristique
- Projet n°2 : la mise en place d'outils d'observation touristique nécessaires au pilotage stratégique
- Projet n°3 : la mise en place du «Pass Partout» (Pass Habitants, Pass Nature, Pass Patrimoines) et de journées habitants ambassadeurs.

Il est rappelé que :

- ces projets sont en totale continuité avec les actions de coopération touristique menées par le Pays depuis plusieurs années, et permettent une pérennisation et une montée en puissance de ces actions

- la démarche espace valléen induit des engagements pour le Pays A3V en matière de gouvernance, d'ingénierie et d'observation touristique

- c'est donc à ce double titre que le Pays A3V a souhaité impulser ces projets d'ordre intercommunautaire en maîtrise d'ouvrage

De nouveaux échanges et réunions entre les différents partenaires ont permis d'aboutir à une nouvelle proposition, à savoir :

- report du projet « Pass Partout » à 2017 par ordre de priorité

- maintien de la proposition du Pays quant aux deux autres projets d'ordre stratégique, avec un éclaircissement du premier projet qui correspond bien – en partie – au besoin d'accompagnement des communautés des communes en vue du transfert de la compétence tourisme au 1er janvier 2017

- maintien du principe de prise en charge de l'autofinancement de ces actions par les 5 Communautés de Communes du Pays, mais au prorata de la population INSEE et non plus DGF.

- la possibilité pour une Commune d'intervenir financièrement sur les opérations en lieu et place des Communautés de communes.

Sur ce dernier point, le Maire explique que la Communauté de communes Terres de Lumière n'étant pas compétente dans le domaine touristique, il apparaît plus opportun que la Commune d'Annot se prononce sur ces projets notamment car elle accueille le siège d'un Office de tourisme.

Projet n°1 : étude-opérationnelle d'accompagnement à la définition d'une nouvelle organisation touristique à l'échelle du Pays A3V

Au travers de cette étude, et en fonction des nouveaux périmètres des intercommunalités, il s'agira d'une part d'accompagner de façon opérationnelle les (la) Communauté(s) de Communes sur les aspects juridiques, financiers, décisionnels et organisationnels en vue du transfert de la compétence tourisme, et d'autre part de poursuivre la structuration du réseau des Offices de Tourisme.

Ce projet représente un coût de 60 000 € TTC, finançable à hauteur de 80% dans le cadre du dispositif Espace Valléen, soit un autofinancement de 12 000 € à répartir entre les



intercommunalités.

Projet n°2 : Mise en place d'outils d'observation touristique

Le projet comprend l'acquisition des données Flux Vision tourisme sur 2 ans (2016-2017), l'analyse externe des données, ainsi qu'une étude permettant d'analyser les besoins complémentaires en matière d'observation. L'opération pourra être mutualisée avec le Parc du Verdon. Afin d'approfondir le contenu du dossier, des réunions de travail devraient prochainement avoir lieu avec l'ADT 04, le PNR et les Offices de tourisme. Du benchmarking auprès d'autres territoires devrait être fait. Le contenu du dossier pourra donc légèrement évoluer.

A noter, que des cellules de comptage automatiques pour les Offices de tourisme pourront également être raccrochées au projet afin de bénéficier de la demande de financement. Dans ce cas, l'autofinancement pour ces outils sera pleinement pris en charge par les Offices.

Ce projet représente 42 000 € TTC, finançables à hauteur de 80% dans le cadre du programme LEADER, soit un autofinancement de 8 400 € à répartir entre les intercommunalités du Pays (hors bornes de comptage).

Calendrier de mise en œuvre :

- 1er semestre 2016 : dépôt de la demande de subvention LEADER ;
- 2nd semestre 2016 / 1er semestre 2018 : réalisation de l'opération.

Calculée sur la base d'une clé de répartition entre les intercommunalités au prorata de la population INSEE, la participation de la Commune d'Annot à l'autofinancement de ces deux actions représente un montant total de 1 958,05 €.

POUR 12, CONTRE 2, ABSTENTION 0.

20 juin 2016

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2015

La personne en charge des RPQS à la DDT est venue à Annot au cours du mois de mai pour aider la commune à établir ce document via Internet.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Maire demande au conseil d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

POUR 12, CONTRE 2, ABSTENTION 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES RUES

La commune a programmé depuis quelques années la réfection des réseaux existants ainsi que le réaménagement de la voirie sur les espaces urbains situés dans le village. Les réseaux d'eaux usées sont vétustes et le réseau AEP doit être renforcé sur l'ensemble des rues.

Ces travaux seraient réalisés sur plusieurs années, la première partie concernerait la rue des Vallasses, la

Rue Notre-Dame, le Rue du Peirard et la Grand Rue.

La société TPF1 a réalisé un avant projet avec les travaux à réaliser et un estimatif pour chaque rue.

- Rue des Vallasses : 201 115,00 € HT

- Rue Notre-Dame : 144 500,00 € HT

- Rue du Peirard : 187 130,00 € HT

- Grand Rue : 203 885,00 € HT

Soit un total de 736 630,00 € HT.

La Région propose un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT), qui s'adresse à toutes les communes du territoire régional ; l'opération subventionnée doit relever du secteur d'investissement. Le taux de subvention est de 30 % maximum plafonnée à 200 000 €.

Le Maire propose donc de demander cette subvention pour ce projet de réfection des rues selon le plan de financement ci-dessous ; le montant prévisionnel des travaux s'élève à 736 630,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention FRAT 30% (plafonné à 200 000 €) : 200 000,00 €

- autofinancement : 536 630,00 €

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention à la Région PACA au titre du FRAT dans les conditions définies ci-dessus

POUR 14, CONTRE 0, ABSTENTION 0



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Sébastien DE VINCENZI et Elodie FAYE
- Didier FEVE et Sophie SIVAN
- René SORRET et Mercedes GARCIA OBANDO

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Madame Marie-Thérèse ROUX née BOINEGA
- Madame Madeleine CALVI née RIOU
- Monsieur Guillaume HUTIN

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Lissandro, fils d'Elodie MARTIN et de Florent VIOLA
- Maël, fils de Coralie CHANDRE et de Guillaume RANCUREL

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Monsieur et Madame SAMBA et leurs enfants
- Monsieur et Madame SOULEÏMANA et leurs enfants
- Madame Lisa BAILLI et son fils
- Madame Sandrine CAPELLA, Monsieur Rolph MARTIN et leurs enfants
- Madame Lætitia GUEGUEN, Monsieur Adrien AUBERT et leur fils



== DERNIERE MINUTE ==

Dans le cadre de ses animations de fin d'année, l'Office de Tourisme organise un déjeuner de Noël au Pré Martin, avec le Chef de l'Auberge du Teillon, Julien LEPINE, le samedi 10 décembre à déjeuner. 35€ par personne, hors boissons. Réservations auprès de l'Office de Tourisme au 04 92 83 23 03 ou sur www.annot-tourisme.com.

DÉCHETS VERTS

Le site qui accueille les déchets verts de la commune est ouvert au public tous les vendredis de 13h30 à 15h30.

Seuls les déchets verts (herbe, branches, feuilles...) y seront acceptés sans emballage. Une personne des Services Techniques de la commune est présente pour assurer le bon fonctionnement de ce nouveau service à la population.

Pour accéder à ce site, rendez-vous sur le Chemin d'Argenton, après le viaduc du chemin de fer.

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Dr Bono : 04 92 83 23 02
Dr Roux : 04 92 83 26 67

AMBULANCES
Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Brunel : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Guéipa : 04 92 83 76 48

CHIROPRACTEUR
Casedevant : 06 12 24 68 92

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 06 60 35 22 95

POMPES FUNÈBRES
Murair : 04 92 83 22 80

MAIRIE
04.92.83.22.09

OFFICE DE TOURISME
04.92.83.23.03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC
04 92 30 07 90

« à l'ombre du baou »

Bulletin d'information municipal.

Directeur de la publication :

Jean Ballester, Maire d'Annot.

Ont participé à la rédaction de ce numéro l'Equipe municipale, celle de l'Office de Tourisme et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

Crédit photos :
TOUS DROITS RESERVES